



## **F**OCUS SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

### Accès au CR de l'entretien pro

Le supérieur hiérarchique indirect (N+2) n'a pas vocation à lire le compte rendu de l'entretien professionnel, sauf dans des cas spécifiques justifiés par des besoins professionnels. Voici les références réglementaires qui soutiennent cette position :

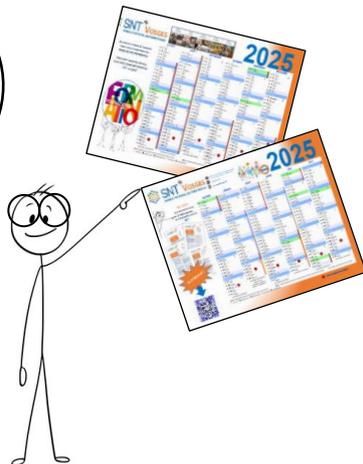
- Le Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 stipule que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct (N+1) et que le compte rendu est signé par ce dernier et l'agent.
- Le guide pratique de l'entretien précise que le N+2 n'a pas la possibilité de mener l'entretien professionnel, ce qui implique également une limitation de son accès direct au compte rendu.
- La circulaire du 23 avril 2012 détaille les modalités de l'entretien professionnel et confirme que le compte rendu est principalement destiné à l'agent et au supérieur hiérarchique direct.

Ces documents montrent clairement que le N+2 n'est pas censé avoir accès au compte rendu de l'entretien professionnel, sauf dans des situations exceptionnelles et justifiées :

- Le N+2 peut accéder au compte rendu si cela est nécessaire pour le suivi des objectifs et l'évaluation globale des performances de l'agent. Cet accès doit être justifié par des besoins professionnels spécifiques.
- L'accès au compte rendu doit respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles. Seules les personnes ayant un intérêt légitime et un besoin professionnel peuvent consulter ces documents.

En résumé, le N+2 peut avoir accès au compte rendu de l'entretien professionnel dans le cadre de ses fonctions, à condition que cela soit justifié et conforme aux règles de confidentialité.

Comme  
chaque année  
vous recevrez votre  
calendrier 2025  
du  
SNT Vosges  
par courrier courant  
janvier.



Chers lecteurs et lectrices,

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, nous tenons à exprimer à nos presque 600 abonnés notre profonde gratitude pour leur fidélité et leur soutien continu à la lettre d'information du SNT Vosges, le syndicat participatif.

Votre engagement et votre intérêt pour nos actions et nos initiatives sont essentiels à notre mission de représentants du personnel.

Cette année a été marquée par de nombreux défis et réussites, et c'est grâce à vous que nous avons pu avancer sur de multiples dossiers. Votre participation active et vos retours constructifs nous ont permis de nous améliorer et de mieux répondre à vos attentes.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une nouvelle année 2025 remplie de bonheur, de santé et de succès.

Avec toute notre reconnaissance,

L'équipe du SNT Vosges.



## **E**VALUATION DE FIN D'ANNEE Votre avis nous importe.

Afin de répondre encore mieux à vos attentes, vous pouvez évaluer nos publications 2024 et nous proposer des pistes d'amélioration pour 2025 en remplissant le formulaire ci-dessous :

Evaluation en ligne